



# Iteratif commandement de payer et saisie-vente

Par **edu**, le **13/05/2015 à 15:30**

Bonjour Maître,

Je me permet de vous contacter afin d'obtenir aide et conseils.

J'ai souscrit un credit a la consommation en 2011 mais etant contarcuelle de l'education nationale donc précaire, je me suis très vite retrouvée dans l'impossibilité d'apurer cette dette. Je suis donc passé en jugement en fevrier 2013. A cette epoque, j'avais un contrat (CDD) jusqu'au 31 aout 2013 et l'espoir d'en avoir un autre en sepembre 2013. J'ai donc accepté sur conseil de la juge de payer tous les mois 100 € pendant 24 mois et le reste au terme des 2 ans. Malheureusement j'ai eu un 3e enfant en novembre 2013 et me suis retrouvée au chômage au terme du congé maternité. La situation s' est donc dégradée considerablement. A ce jour j'ai toujours payé les 100 € mais depuis 2 mois je n'y arrive plus. L'huissier vient de passer et a remis a mon concubin un iteratif commandement de payer aux fins de saisie-vente. Mon concubin est propriétaire de son logement et des meubles s' y trouvant. Je vis avec lui et nos 3 endants mais n'est jamais rien acheter concernant cet appartement. L'huissier peut-il alors saisir les biens de mon concubins ? Faut-il posséder toutes les factures pour prouver sa propriété ?

En outre, je touche a pau près 1400 € de chômage et mon concubin est a l'ASS depuis 6 ans. Avec nos enfants, la situation economique est tendue. L'huissier peut-il saisir mes indemnités au lieu des biens si je n'en est pas ? Sachant que tous les mois je depasse mon decouvert autorisé a la banque malgré mes indemnités et que je fais vivre 5 personnes, comment faire s' il saisit mes indemnité ? Y a-t-il un recours possible ? Je pense au juge de l'exécution mais je n'ai pas les moyens de payer un avocat ou huissier pour le saisir or selon les plafonds je n'aurais droit a une aide juridictionnelle que minime et devrait prendre en charge une bonne partie des frais. Que faire ? Je suis perdue et surtout ne desire pas faire subir cela a mes endants.

Je vous remercie par avance pour vos conseils

Tres cordialement

E.Leroy